

RETRAITE SPORTIVE de la RÉGION de LIMOURS



DEMANDE D'ADHÉSION 2021-2022

Pour le trombinoscope **PHOTO RÉCENTE** OBLIGATOIRE à fixer avec un trombone sur laquelle figure votre nom pour 1ère inscription ou si envie de changer ou pas encore donnée.

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 Date de Naissance : _____
 ADRESSE : _____
 VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
 TÉLÉPHONE fixe : _____ TÉLÉPHONE portable : _____
 E-mail (pour envoi de programmes) : _____
 Personnes à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél : _____
 NOUVEL ADHÉRENT RSRL : OUI NON

COÛT de votre ADHÉSION RSRL

~ Nouvel adhérent : Cotisation LICENCE RSRL (Assurance IDC incluse)	52,00 €	€
~ Ancien adhérent 2020/2021 : Remise exceptionnelle de 7 € (COVID 19 pour 5€ et 2 € pour la FFRS) *	45,00 €	€
~ Assurance complémentaire MSCIA+ (Facultative) :	5,22 €	€
SOUS-TOTAL :		<input type="text"/>

~ Cotisation ACTIVITÉS (au moins une activité) :

AQUAGYM (Dourdan)	<input type="checkbox"/>	190,00 €	€	DANSE DE LOISIRS	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€
AQUAGYM (Chevreuse)	<input type="checkbox"/>	120,00 €	€	GYMNASTIQUE	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€
AQUAGYM (Breuillet)	<input type="checkbox"/>	190,00 €	€	GYM. DOUCE	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€
BADMINTON	<input type="checkbox"/>	10,00 €	€	MARCHE NORDIQUE	<input type="checkbox"/>	10,00 €	€
BALADE	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€	RANDONNÉE PÉDESTRE	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€
BALADES PARISIENNES ***	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€	SELF-DÉFENSE	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€
CHORALE	<input type="checkbox"/>	95,00 €	€	SWIN-GOLF**	<input type="checkbox"/>	50,00 €	€
CYCLOTOURISME	<input type="checkbox"/>	10,00 €	€	TAÏ CHI CHUAN	<input type="checkbox"/>	18,00 €	€
DANSE EN LIGNE	<input type="checkbox"/>	20,00 €	€	TIR A L'ARC	<input type="checkbox"/>	35,00 €	€
DANSE DE SALON	<input type="checkbox"/>	5,00 €	€	DESSIN	<input type="checkbox"/>	10,00 €	€

COÛT TOTAL Activités :

COTISATION TOTALE : Licence + Activités =

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT PAR TOUS

- Demande d'adhésion** dûment complétée, datée et signée avec une **photo obligatoire** (voir conditions dans le cadre réservé).
- Anciens adhérents** : Le talon vert "ATTESTATION" du QUESTIONNAIRE DE SANTÉ "QS-SPORT", que vous trouverez dans la **rubrique "documents" du site Internet**, dûment complété. Si vous avez répondu positivement à au moins une des questions posées vous devez fournir un certificat médical autorisant la pratique des activités choisies (validité moins de 3 mois). Il sera alors valable 3 ans sauf cas rencontrés ci-avant.
- Nouveaux adhérents** : le certificat médical est obligatoire (validité moins de 3 mois), il sera valable 3 ans sauf si une réponse positive est renseignée au QUESTIONNAIRE DE SANTÉ "QS-SPORT" au cours de ce délai. (voir conditions identiques à "Anciens adhérents" ci-dessus).

⚡ Remise ne concernant pas les nouveaux adhérents s'agissant d'une remise liée à l'inactivité pendant la période de confinement.

** SWIN-GOLF : 8 séances à Forges et 8 séances à Marivaux.

*** Plus 12 € par sortie, par chèque à l'ordre de la RSRL pour la conférencière.

RÈGLEMENT à l'ordre de la RSRL :

- en 1 fois à l'inscription (chèque débité 1ère quinzaine de septembre 2021)
- en 2 fois (1 chèque à l'inscription + 1 chèque au 5 janvier 2022) si cotisation entre 60 € et 100 €.
- en 3 fois (1 chèque à l'inscription + 2 chèques aux 5 janvier et 5 avril 2022) si cotisation > 100 €.

Merci de ne pas agraffer les documents fournis.

N.B. Seuls les dossiers d'adhésion complets pourront être traités puis validés auprès de la FFRS



Adresses d'envoi : Françoise LEFÈVRE 70 Rue de l'Étang 91640 BRIIS-SOUS-FORGES ou RSRL Mairie de FORGES-LES-BAINS

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU DOS AVEC RETOUR DU TALON DU BORDEREAU D'ASSURANCE À REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION



CONSENTEMENT DES PERSONNES

Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.)

- Je soussigné(e), donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par la R.S.R.L. Je prends connaissance que je peux demander à tout moment à connaître les éléments conservés sur ma personne et que, selon les termes de la loi "Informatique et Libertés", je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant. La R.S.R.L. requiert également ici votre consentement pour pouvoir utiliser votre adresse courriel personnelle. Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celles précisées et ne feront pas davantage l'objet de cession à un tiers.

UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE

- J'autorise ou Je n'autorise pas (et donc j'accepte de **ne pas recevoir** d'exemplaire du trombinoscope)

La Retraite Sportive de la Région de Limours à me filmer ou à me photographier afin de figurer éventuellement soit, sur une plaquette, notre journal, une vidéo RSRL, soit dans une exposition dans le cadre des activités de l'Association.

SÉCURITÉ

- J'aurai en ma possession ma **licence** ainsi que ma **carte vitale** lors de mes activités R.S.R.L.
- J'autorise les animateurs ou responsables encadrant les activités du club RSRL à prendre toutes dispositions, en accord avec le corps médical, pour assurer ma sécurité.

CONTRAT FFRS assistance n°4058

- La loi relative à la consommation, dite loi Hamon, du 17 mars 2014 a pour objectif une meilleure information du consommateur. Dans un souci de protection du consommateur, l'obligation de transparence et d'information de celui-ci a été renforcée. Cela s'accompagne donc d'une responsabilité accentuée pour l'assureur de la FFRS qui doivent être en mesure de prouver que les adhérents ont bien pris connaissance de leurs droits en matière d'assurance : vous trouverez sur le site de la RSRL et sur celui de la FFRS la "notice individuelle accident" de GRAS SAVOYE qui vous informe sur les conditions de la prise en charge.

POUR LES ADHÉRENTS DE LA RANDONNÉE ET/OU BALADE, VÉLO, MARCHÉ NORDIQUE

- L'assurance incluse dans la licence ne prend effet que du point de départ de la rando/balade au point de retour de la sortie. C'est votre assurance personnelle qui doit vous prendre en charge pour les trajets sur les lieux des rendez-vous. Vérifiez donc si vous êtes bien assuré(e) notamment pour les cas de transport d'adhérents.

GYMNASTIQUE

- En raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, tapis de sol personnel obligatoire.

J'accepte les termes ci-dessus énoncés

Lu et approuvé

À :

Le :/...../.....

Signature :

APRÈS AVOIR CHOISI LA OU LES OPTIONS, N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE TALON DU BORDEREAU D'ASSURANCE À REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Fédération Française de la Retraite Sportive - www.ffrs-retraite-sportive.org

Ne pas jeter sur la voie publique

29/06/2021